

Permanences :
Lundi 13h à 17h
Jeudi de 13 h à 17 h
☎ 03 84 81 01 21
Et sur RDV auprès du Maire
☎ 06 37 21 85 38
mairie.romain.39@wanadoo.fr



MAIRIE de ROMAIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 mars 2022

Présents : Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Julie GRUET, Marie CHANCENOTTE,
Mms. Robert GRUET, Gérard GRENOT, Patrice CHANCENOTTE, Johann THERY

Absent excusé : Alain BELOT donne procuration à Aurélie CHANCENOTTE

Secrétaire de séance : CHANCENOTTE Marie

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

Approbation à l'unanimité du compte-rendu.

- AUTORISATION A LA SECRETAIRE DE SIGNER LES COURRIERS AR ARRIVANT EN MAIRIE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la secrétaire à signer les courriers AR arrivant en Mairie, et à acheter des timbres pour les besoins de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la secrétaire puisse effectuer ces actes.

- DEVIS ENTRETIEN

Mr THERY Johann étant concerné à titre personnel ne prend pas part au vote.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'une augmentation de 3% de la convention signée avec Mr THERY Johann, plus un supplément de 40 euros pour le ramassage et l'évacuation de l'herbe au cimetière à chaque passage. Le contrat s'élèvera à 3 925 euros pour huit passages à l'année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation de la convention signée avec Mr THERY Johann

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion 2021 retrace toutes les opérations financières opérées par la Trésorerie de Dole, pour le compte de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2021 et autorise Mme le Maire à signer ce document.

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme le Maire présente le Compte Administratif 2021 qui retrace tous les mouvements financiers que Mme le Maire a ordonné pendant l'année 2021. Il doit correspondre au centime près au Compte de Gestion 2021 présenté par le Trésorier.

En euros (€)	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
INVESTISSEMENT	89 900.80	159 452.09	69 551.29
FONCTIONNEMENT	25 088.37	92 595.77	67 507.40
CUMUL	114 989.17	252 047.86	137 058.69

Mme le Maire ne prend pas part au vote. Après avoir délibéré et constaté la concordance des deux comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 et le signe.

- **AFFECTATION DE RESULTAT 2021**

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 sont :

Fonctionnement avec reprise des résultats 2020 : - **17 626.23** repris au 002 du BP 2022

Investissement avec reprise des résultats 2020 : **184 319.69** repris au 1068 du BP 2022

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

- **VOTE DES TAXES COMMUNALES**

Les taxes communales sont à votées pour le bâti et ne non-bâti (taxe foncière). Les taux des taxes communales n'ont pas été changées depuis 2014.

Le Conseil Municipale vote à l'unanimité pour le maintien des taux de 2021, soit :

37.60% pour le bâti et 17.80% pour le non-bâti.

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention de : Autour du Handicap, Souvenirs Français, ADMR, Prévention routière, Ancien combattant, et le Secours Populaire.

Mme GRUET Julie, faisant partie de l'association Souvenirs Français ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer 50 euros par association, sauf à la prévention routière, pour un total de 300 euros de subventions.

- **BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Budget Primitif est présenté par chapitres.

La section Investissement équilibrée :

Cette section comprenant la réfection complète du Lavoir financés par des dons pour un montant de 75 500 euros, ainsi que la réhabilitation du cimetière.

La section Fonctionnement, en suréquilibre :

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022 présenté et le signe.

- **CONVENTION JURANORD MISE A DISPOSITION**

Mme le maire expose la possibilité de signer avec la CCJN une convention de mise à disposition qui permettrait une sollicitation des services techniques de la CCJN à des tarifs prédéfinies dans la convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

- **ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES 2022**

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de ROMAIN, d'une surface de 89,36 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 20 septembre 2010. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2022 des produits issus des coupes de bois réglées des parcelles 5, 6 et 27 et des coupes non réglées des parcelles 5, 6, 7, 8 et 9 parties résineuses et des chablis. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ; et Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent.

- **ACHAT ORDINATEUR POUR LA MAIRIE**

Mme le Maire expose plusieurs devis en provenance du SIDEC pour l'achat d'un nouvel ordinateur pour la mairie suite à la panne de ce dernier ainsi qu'un ordinateur portable: un devis de 2 748 euros de Distromatic et un devis de 2 684 euros de XEFY.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis de la société XEFY pour un montant de 2 684 euros et autorise Mme le Maire a signé le devis.

- **ASSOCIATION FONCIERE**

Mme le Maire expose la demande de l'Association Foncière de Romain de disposer de la mairie, ainsi que du temps de travail de la secrétaire contre un dédommagement de 150 euros par an.

Ce montant sera reversé à la secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de l'Association Foncière.

- **CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE LA BARRE**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les besoins de la Mairie de former la nouvelle secrétaire. Cette formation a été assuré durant le mois de Janvier 2022 les lundis de 13h à 17h à la mairie de La Barre. Une convention doit être signée avec la mairie de La Barre dont la secrétaire a assuré la formation sur ces heures de travail ; afin que la Mairie de la Barre puisse facturer les heures de formation dues.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

- **CONVENTION AVEC LA MAIRE DE DAMMARTIN-MARPAIN**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les besoins de la Mairie de DAMMARTIN-MARPAIN de faire former leur nouvelle secrétaire à partir du mois de Mars, une convention doit être signée entre les deux mairies afin que la Mairie de Romain puisse facturer les heures supplémentaires faites pour le compte de la mairie de DAMMARTIN-MARPAIN.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité la convention et autorise Mme le maire à la signer.

- **DEMANDE DE L'ASSOCIATION LA LANVERTOISE**

Mme le Maire expose la demande faite par l'association la Lanvertoise de passage sur la commune le 12 juin 2022 pour une randonnée pédestre et en VTT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'autorisation de passage de l'association La Lanvertoise le 12 juin 2022 sur la commune.

- **Informations et Questions diverses :**

❖ La commission bois a opté pour la vente des hêtres en supplément cette année pour un montant global de 4 168€. Le supplément de bois de chauffage sera exceptionnellement vendu, au vue de la quantité d'affouage déjà disponible et du nombre d'affouagistes en diminution .

❖ PLUi Jura Nord : Mme le Maire informe qu'une réunion publique se tiendra le **7 avril à 18h30** à GENDREY.

❖ Un cahier de doléances est disponible en Mairie concernant le PLUi, ainsi que le PADD et le diagnostic de l'état initial.

❖ Avancement du projet de réfection total du lavoir : le projet se finalise, un marché public sera rapidement mis en place.

Mme le Maire
CHANCENOTTE Aurélie

Chasse aux oeufs

Rendez-vous
sur la place
de la mairie
à 10h00

Samedi
16 avril
2022



Ouvert à tous
les enfants
(de moins de 11
ans)

N'oublie pas
ton panier ou
ton petit sac !

MERCI DE VOUS INSCRIRE PAR MAIL A L'ADRESSE au plus tard le JEUDI 14 AVRIL :
Mairie.romain.39@wanadoo.fr